

Les règles de la comptabilité publique

Objectifs : Connaître les règles de base de la comptabilité publique ainsi que ses évolutions récentes pour une meilleure lecture et un contrôle plus efficace des comptes publics.	Personnes concernées Tout agent des services d'état ou des collectivités territoriales. Pré requis : aucun.
PROGRAMME	
<p>➤ Le décret 2012-1246 du 7 Novembre 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Présentation et justification <ul style="list-style-type: none"> ❖ L'application et l'intérêt du principe ❖ Les sanctions au manquement du principe ❖ Les exceptions du principe ✚ Les intervenants (ordonnateurs et comptables), statuts et responsabilités <ul style="list-style-type: none"> ❖ Ordonnateur principal ou secondaire ❖ Les ordonnateurs « décentralisés » : Les Maires, Les Présidents de Conseils Généraux ou régionaux ❖ Le contrôle des opérations d'exécution (dépenses/recettes) ❖ Les contrôles internes (Contrôleur Financier, d'Etat, les Comptables Publics) ❖ Les contrôles externes (La Cour des Comptes – l'Inspection Générale des Finances – La Cour de Discipline Budgétaire et Financière ❖ Les Chambres Régionales des Comptes – le Parlement) ✚ La procédure d'exécution des recettes et des dépenses <ul style="list-style-type: none"> ❖ L'engagement ❖ La liquidation ❖ L'ordonnancement et le contrôle des documents ❖ Le paiement / le recouvrement ❖ Documents légaux <p>➤ Les bases de la comptabilité et sa normalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Les bases comptables <ul style="list-style-type: none"> ❖ Les fondamentaux et les principes généraux ✚ Les nouvelles règles édictées par la LOLF <ul style="list-style-type: none"> ❖ La comptabilité budgétaire ❖ La comptabilité d'analyse du coût des actions ❖ La comptabilité d'exercice et en « droits constatés » ❖ La comptabilité de caisse ❖ La comptabilité générale ❖ Opérations de fin d'année pour clôture de bilan <p>➤ Les tableaux de bord budgétaires et financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Les principaux tableaux de résultat <ul style="list-style-type: none"> ❖ Compte de résultat résumé et détaillé ❖ Financement et capacité d'autofinancement (CAF) 	PEDAGOGIE <p>Le Formateur Spécialiste de comptabilité publique. Méthodes pédagogiques</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p>Séquence en alternance, projection d'un diaporama. Méthodologie, exercices et supports d'application.</p> <p>Modalités d'évaluation Tests de contrôle des connaissances à l'aide de QCM. L'évaluation permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation avec une évaluation des acquis mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.</p> <p>Accès handicapés Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées. Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, l'apprenant contacte en amont de la formation le conseiller ProFormalys afin d'être mis en relation avec le Référent Handicap.</p> <p>Intra entreprise Lieu de formation : dans la ville de votre choix.</p> <p>Inter entreprises à Paris, Lyon, Lille Tarif par personne</p> <hr/> <p style="text-align: center;">3 jours</p> <hr/> <p style="text-align: center;">1 550 €</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Réf : SP002</p>

Organisme de formation PROFORMALYS – Formations Services Publics partout en France

Formation *Les règles de la comptabilité publique*

Tél. : 01 48 74 29 45 - Mail : contact@proformalys.com - Fax : 01 48 74 39 98
 Toutes les formations Services Publics de notre organisme de formation sur www.proformalys.com